

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 13 août 2002

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Schlumberger, F-92542 Mountrouge Cedex

Requérant: Schlumberger Ind. SA, CH-1219 Aïre



Compteur statique d'énergie active et réactive pour montage sur transformateur de mesure.

Types: SL761A061 et SL761B061

13 août 2002

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz